



**PROCES-VERBAL
SEANCE DU LUNDI 8 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le huit mars à 18 heures
Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en session ordinaire
Sous la présidence de Marc BONNIN, Maire de MONTREUIL-BELLAY.

ETAIENT PRESENTS

Marc BONNIN, Philippe PAGER, Claudie MARCHAND, Lionel FLEUTRY, Jean-Michel BONNIN, Mariette SOUCHET, Marie-Claude CORNIL Pascal DEBONNAIRE, Gwendoline LAURY, Cyril RIPPOL, Gilles DURAND, Bénédicte CHARRON, Pascal MONJAL, Nathalie MERCIER, , Alban LEBOUTEILLER, Caroline ROBIN, Pierre LAMBERT, Christian FERCHAUD, Sylviane BARRIER, Karin GUILLEMET, Gérald REULLIER, Jocelyne MARTIN, Jean-Paul MARCHAND, Jean-Claude CHAUVEAU

Secrétaire de séance : Gilles DURAND

ABSENTS EXCUSES

Virginie GRIVAULT a donné pouvoir à Pascal DEBONNAIRE

ABSENTS

Véronique MALVOISIN
Carole VINCENT

. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	27
. Nombre de Conseillers Municipaux présents :	24
. Nombre de pouvoirs :	1
. Nombre de votants :	25

N° 2021 – II – 1 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL – Direction Culturelle Communautaire – Mise à disposition

A compter du 1er janvier 2012, la communauté d'agglomération s'est dotée de la compétence « programmation culturelle ». Conformément à la législation, le transfert de compétence s'est accompagné du transfert du personnel affecté à celle-ci. A l'issue de négociations avec la communauté d'agglomération et les agents, différentes conventions de mise à disposition ont été conclues notamment d'un agent au profit de la communauté d'agglomération à hauteur de 7 heures hebdomadaire à compter du 1er juin 2012 pour une période de trois ans. Cette mise à disposition a été renouvelée à compter du 1er juin 2015 pour une durée de trois ans dans les mêmes conditions que la convention précédente, puis renouvelée jusqu'au 31 décembre 2020.

Une nouvelle convention est nécessaire pour faire perdurer ce dispositif utile au territoire de Montreuil-Bellay. Il a été proposé et accepté par la Communauté d'Agglomération que la convention soit prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la convention de mise à disposition présentée avec la Communauté d'Agglomération du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2021 – II – 2 - FINANCES LOCALES - EQUIPEMENTS SPORTIFS - MISE A DISPOSITION LYCEE EDGARD PISANI» AVENANT

Une convention d'utilisation des équipements sportifs communaux lie la ville de Montreuil-Bellay au à titre onéreux. Ainsi, cet établissement scolaire verse à la ville de Montreuil-Bellay une contribution financière qui est fonction du nombre d'heures d'utilisation et des tarifs horaires, différenciés selon les prestations utilisées (gardiennage, grandeur de salle ...).

Pour prendre en considération les modalités d'évolution des tarifs définies par la convention initiale, un avenant est signé chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PRECISE** que les installations mises à disposition ne sont pas chauffées ;
- **VALIDE** l'avenant applicable au 1^{er} janvier 2021 ;
- **APPLIQUE** les tarifs suivants :
 - Grande salle supérieure à 800 m² : 9.12 € / H
 - Gardiennage : 6.36 € / H
 - Dojo (petite salle ou salle spécialisée) : 5.51 € / H
 - Installations extérieures : 10.60€ / H
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2021 – II – 3 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE - AFFAIRES SCOLAIRES – GROUPE SCOLAIRE – Animation Musicale

La Ville de Montreuil-Bellay a transféré en 2007 la compétence liée à la « sensibilisation à la musique en milieu scolaire » à l'école intercommunale de musique du saumurois. Or, depuis la rentrée scolaire de septembre 2013, le conseil syndical a décidé de ne pas reconduire les interventions musicales dans les groupes scolaires.

Dès lors, la collectivité a décidé d'ouvrir sur les dernières années un crédit de 7 000 € affecté à la mise en œuvre de projets musicaux dans les groupes scolaires publics de la commune. La mise en œuvre de ce crédit est subordonnée au fait que les directions des groupes scolaires remettent à la collectivité un ou des projets pédagogiques en la matière, de préférence transversaux aux trois groupes.

Considérant que la reprise de l'école intercommunale de musique du saumurois par la communauté d'agglomération s'est faite sur le même volume d'activités,

Pour 2021, il est proposé de reconduire l'opération sur la base d'un projet pédagogique à remettre par les trois directeurs d'école dont la restitution publique devra être assurée à l'occasion de la fête de la musique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** favorablement sur l'ouverture d'un crédit de 7 000 €,
- **CREE** un poste de professeur territorial d'enseignement artistique à raison de 210 heures d'intervention maximum à réaliser sur une période entre le 8 février 2021 et le 6 juillet 2021 pour assurer une mission d'éducation musicale liée à la fête de la musique 2021
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, à recruter sur ce poste,
- **FIXE** la rémunération horaire de l'agent sur la base de l'indice brut 741,
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2021 – II – 4 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE - AFFAIRES SCOLAIRES – CONVENTION CANOPE

La Ville de Montreuil-Bellay souhaite moderniser ses établissements scolaires. Dans ce cadre, le « Réseau Canopé » propose l'établissement d'un partenariat pour accompagner la collectivité et les équipes enseignantes dans le déploiement et le développement des outils numériques.

« Réseau Canopé » est un opérateur public de l'Education Nationale, sa mission fondatrice :

Renforcer l'action de la communauté éducative en faveur de la réussite des élèves. Il joue un rôle décisif dans la refondation de l'école en intervenant dans cinq domaines clés : pédagogie ; numérique éducatif ; éducation et citoyenneté ; arts, culture et patrimoine ; documentation. Réseau Canopé conduit des actions vers la communauté éducative qui se définit en prenant en compte tous les acteurs de l'école (enseignants, parents, cadres, élèves) et toutes les organisations et structures qui travaillent avec les établissements scolaires (collectivités territoriales, associations d'éducation populaire, industriels, etc.).

Réseau Canopé se définit comme le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques.

Le partenariat entre la Ville de Montreuil-Bellay et « Réseau Canopé » se matérialise par une convention de mars 2021 à mars 2022. Il représente un coût de 10 € par enseignants et comprend les services suivants :

- Un accès nominatif, à tous les personnels abonnés qui auront créé ou mis à jour leur compte Réseau Canopé en ligne, à nos services numériques (compte personnel et réservation en ligne, Numilog, Pégase, la plateforme des Petits Ateliers, Memo Electre Plus) : au total 15 enseignants sur les 3 écoles ;

- Le prêt de documents tous supports (ouvrages, films, mallettes pédagogiques, jeux éducatifs, manuels scolaires...) selon leur disponibilité ;
- Le prêt de matériel numérique (appareils photo, robots éducatifs, webradio, visualiseurs, matériel de baladodiffusion, enregistreurs numériques, ... faisant partie de notre numérithèque) selon leur disponibilité ;
- L'accès gratuit aux formations délivrées à l'Atelier du Maine-et-Loire, et à distance, aux webinaires dédiés à nos abonnés, dans le cadre du catalogue de formations, accessible sur inscription via : cano.pe/49beaucouze
- Des invitations privées à nos événements.

Il est également conditionné par l'adhésion de la collectivité à ce dispositif pour un montant de 625 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix pour et une abstention (Jean-Claude CHAUVEAU) :

- **SE PRONONCE** favorablement sur l'adhésion au dispositif « Réseau Canopé » et à la signature de la convention associée présentée en annexe à la présente délibération,

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2021 – II – 5 - MARCHES PUBLICS – MAISON MEDICALE – ATTRIBUTIONS DU MARCHE DE TRAVAUX

La commune de Montreuil-Bellay a lancé une opération de création d'une maison médicale afin de :

- Maintenir l'attractivité et une qualité d'offre de soin sur le sud Saumurois pour pérenniser l'accès à la santé et le renouvellement des professionnels de santé.
- Faciliter l'accès aux soins pour tous en offrant un lieu de regroupement des professionnels, accessible et adapté aux usagers.
- Accompagner la collectivité et les professionnels de santé du territoire dans la mise en œuvre architecturale du projet de santé, à travers la construction d'une maison médicale à Montreuil Bellay visant à faciliter le travail en réseau et la prise en charge du patient.

Dans ce cadre et par la délibération 2020-II-5, la Ville de Montreuil-Bellay a retenu le cabinet CUB MARCHAND en tant qu'assistant à maîtrise d'œuvre sur cette opération.

Après les différentes phases de conception et validations en groupe de travail, une consultation a été lancée le 14 décembre 2020 concernant la partie travaux sous la forme d'un marché à procédure adaptée visant à retenir les différentes sociétés. Le montant estimatif prévisionnel des travaux est de 1 766 000 € H.T.

Le marché a été alloté comme suit :

- LOT N°01 - TERRASSEMENTS - VRD
- LOT N°02 - MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ
- LOT N°03 - TRAITEMENT DES FAÇADES
- LOT N°04 - CHARPENTE BOIS
- LOT N°05 - COUVERTURE MÉTALLIQUE
- LOT N°06 - ÉTANCHÉITÉ
- LOT N°07 - MÉTALLERIE - SERRURERIE
- LOT N°08 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM
- LOT N°09 - MENUISERIES INTÉRIEURES
- LOT N°10 - MOBILIER
- LOT N°11 - CLOISONS SÈCHES
- LOT N°12 - PLAFONDS SUSPENDUS
- LOT N°13 - REVÊTEMENTS DE SOLS DURS - FAÏENCE
- LOT N°14 - REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES

LOT N°15 - PEINTURE
 LOT N°16 - PLOMBERIE - SANITAIRES
 LOT N°17 - CHAUFFAGE – VENTILATION
 LOT N°18 - ÉLECTRICITÉ - COURANTS FORTS ET FAIBLES
 LOT N°19 - NETTOYAGE

La date limite de remise des offres a été fixée au 22 janvier 2021 à 12h. 60 candidats ont présenté une offre pour un ou plusieurs lots.

Des demandes de compléments d'informations (mises en conformité) et d'optimisation des offres ont été transmises à tous les candidats le 1^{er} février 2021 avec un retour des réponses demandé au plus tard pour le 4 février 2021 à 12h.

Une seconde phase de négociation a été lancée pour le lot « 02 MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ » dont les offres proposées dépassaient les estimations le 10/02/2021 avec un retour des offres optimisées au plus tard pour le 11 février 18h.

Le tableau récapitulatif des notes finales obtenues suite à l'analyse des offres est joint en annexe à la présente délibération.

Les offres proposées pour être retenues sont donc les suivantes :

LOTS	TOTAL ESTIMATION	ENTREPRISE MIEUX DISANTES	MONTANT H.T DE L'OFFRE
LOT 01 - TERRASSEMENTS -	223 000,00 €	ANJOU TP	124 154,26 €
LOT 02 - MAÇONNERIE -	506 000,00 €	MRC	523 000,00 €
LOT 03 - TRAITEMENT DES	40 000,00 €	COTE BATIMENT	35 600,00 €
LOT 04 - CHARPENTE BOIS	4 000,00 €	VERON DIET	3 245,14 €
LOT 05 - COUVERTURE	7 000,00 €	DEVAUD	9 200,84 €
LOT 06 - ÉTANCHÉITÉ	101 000,00 €	ANJOU ETANCHEITE	78 936,00 €
LOT 07 - MÉTALLERIE -	75 000,00 €	S2M	42 928,34 €
LOT 08 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM	112 000,00 €	VINCONEAU DELAUNAY	87 359,75 €
LOT 09 - MENUISERIES INTÉRIEURES	77 000,00 €	MENUISERIE ANTOINE	69 500,00 €
LOT 10 - MOBILIER	18 000,00 €	MENUISERIE ANTOINE	11 264,60 €
LOT 11 - CLOISONS SÈCHES	88 000,00 €	ACR	89 129,70 €
LOT 12 - PLAFONDS	20 000,00 €	TREMELO	15 705,61 €
LOT 13 - REVÊTEMENTS DE SOLS DURS - FAÏENCE	37 000,00 €	GUERET	32 908,28 €
LOT 14 - REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES	58 000,00 €	CHAUVAT	42 180,07 €
LOT 15 - PEINTURE	35 000,00 €	CHAUVAT	32 347,00 €
LOT 16 - PLOMBERIE - SANITAIRES	62 000,00 €	SN LESTABLE MOLISSON	59 542,98 €
LOT 17 - CHAUFFAGE – VENTILATION	125 000,00 €	SN LESTABLE MOLISSON	80 136,04 €

LOT 18 - ÉLECTRICITÉ - COURANTS FORTS ET FAIBLES	174 000,00 €	CIGEC	129 982,47 €
LOT 19 - NETTOYAGE	4 000,00 €	SECA	5 313,20 €
MONTANT TOTAL H.T.	1 766 000,00 €	MONTANT TOTAL H.T	1 472 434,28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACTE** l'attribution des lots du marché de travaux de construction de la future maison médicale comme suit :

LOTS	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT H.T DE L'OFFRE
LOT 01 - TERRASSEMENTS -	ANJOU TP	124 154,26 €
LOT 02 - MAÇONNERIE -	MRC	523 000,00 €
LOT 03 - TRAITEMENT DES	COTE BATIMENT	35 600,00 €
LOT 04 - CHARPENTE BOIS	VERON DIET	3 245,14 €
LOT 05 - COUVERTURE	DEVAUD	9 200,84 €
LOT 06 - ÉTANCHÉITÉ	ANJOU ETANCHEITE	78 936,00 €
LOT 07 - MÉTALLERIE -	S2M	42 928,34 €
LOT 08 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM	VINCONEAU DELAUNAY	87 359,75 €
LOT 09 - MENUISERIES INTÉRIEURES	MENUISERIE ANTOINE	69 500,00 €
LOT 10 - MOBILIER	MENUISERIE ANTOINE	11 264,60 €
LOT 11 - CLOISONS SÈCHES	ACR	89 129,70 €
LOT 12 - PLAFONDS	TREMELO	15 705,61 €
LOT 13 - REVÊTEMENTS DE SOLS DURS - FAÏENCE	GUERET	32 908,28 €
LOT 14 - REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES	CHAUVAT	42 180,07 €
LOT 15 - PEINTURE	CHAUVAT	32 347,00 €
LOT 16 - PLOMBERIE - SANITAIRES	SN LESTABLE MOLISSON	59 542,98 €
LOT 17 - CHAUFFAGE – VENTILATION	SN LESTABLE MOLISSON	80 136,04 €
LOT 18 - ÉLECTRICITÉ - COURANTS FORTS ET FAIBLES	CIGEC	129 982,47 €
LOT 19 - NETTOYAGE	SECA	5 313,20 €

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2021 – II – 6 - FINANCES PUBLIQUES - BUDGET 2021 – Subventions municipales

Considérant les propositions des différents comités,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le tableau d'attribution des subventions aux associations, avec ses observations, tel que présenté,

Associations	Subventions 2021	Conditions de versement
A) SPORT		
Fédération des associations sportives	20 200 €	
Total A		

B) CULTURE et LOISIRS		
Amicale Photo	400 €	Versement sur factures
Anima libri - salon du livre	1 200 €	Sous réserve de dépôt du dossier de demande de subvention Sous conditions de l'organisation de la manifestation versement sur devis (factures à transmettre dès règlement)
Au cœur des bulles - Festival BD	5 000 €	Condition : Interventions auprès des scolaires Sous conditions de l'organisation de la manifestation versement sur devis (factures à transmettre dès règlement)
Films à Roulettes	5 500 €	Sous réserve de dépôt du dossier de demande de subvention Sous conditions de l'organisation des projections versement sur devis (factures à transmettre dès règlement)
Animation Touristique	29 000 €	Sous conditions de l'organisation des manifestations versement sur factures
Montreuil-au-Cœur	600 €	versement sur factures
Total B	41 700 €	

Associations	Subventions 2021	Conditions de versement
C) à caractère EDUCATIF		
Garderie périscolaire "Les P'tits Loups"	5 500 €	
Association des parents d'élèves des Ecoles Publiques *	2 143 €	14,62 € par 116 élèves pour le voyage (demande chiffrée à remettre) et 3,85 € * 116 pour Noël et les fêtes d'écoles - Ne sont pris en compte que les enfants domiciliés sur Montreuil - montants unitaires 2020 maintenus - aucun report systématique de crédits ne sera accordé
+ Classe découverte (max)	1 696 €	
+ Fete Juin et Noël (max)	447 €	
A.E.R.E.L. les Remparts	2 106 €	14,62 € par 114 élèves pour le voyage (demande chiffrée à remettre) et 3,85 € * 114 pour Noël et les fêtes d'écoles - Ne sont pris en compte que les enfants domiciliés sur Montreuil - montants unitaires 2020 maintenus - aucun report systématique de crédits ne sera accordé
+ Classe découverte (max)	1 667 €	
+ Fete Juin et Noël (max)	439 €	
A.P.E.L. Ste Anne	1 440 €	14,62 € par 78 élèves pour le voyage (demande chiffrée à remettre) et 3,85 € * 78 pour Noël et les fêtes d'écoles - Ne sont pris en compte que les enfants domiciliés sur Montreuil - montants unitaires 2020 maintenus - aucun report systématique de crédits ne sera accordé
+ Classe découverte (max)	1 140,00 €	
+ Fete Juin et Noël (max)	300,00 €	
O.G.E.C Ecole Ste Anne	90 663 €	30 élèves en maternelle et 49 élèves en primaire localisés sur la commune
O.G.E.C Ecole St Paul Les Genêts (Angers)	1 148 €	
Total C	103 000 €	

Associations	Subventions 2021	Conditions de versement
D) Autres Associations		
Association seconde chance (accueil chiens errants)	500 €	dont aides à la création 300 € en 2021
Total D	500 €	

Associations	Subventions 2021	Conditions de versement
E) à caractère SOCIAL		
ADMR "Les rives du Thouet"	2 800 €	sous réserve de dépôt du dossier de demande de subvention
C.C.A.S. (compte 65736)	46 000 €	25 000 € en subvention directe Mise à disposition pour le portage des repas et salarié ABS sur justificatif
Centre Social et Culturel Roland Charrier	367 571 €	Versement des recettes CAF à réception dans le cadre du contrat CEJ Versement des autres aides par tiers sur l'année
Reversement financements CAF du CEJ		
Multi-accueil	77 514 €	
Périscolaire Montreuil-Bellay	7 151 €	
Accueil de loisirs intercommunal	12 524 €	
Animation jeune	11 648 €	
Ludothèque	1 513 €	
Financement contractuel Ville de Montreuil-Bellay du CEJ		
Multi-accueil	63 420 €	
Périscolaire Montreuil-Bellay	5 851 €	
Accueil de loisirs intercommunal	10 247 €	
Animation jeune	5 402 €	
Ludothèque	1 237 €	
Subventions Propres Ville de Montreuil-Bellay du CEJ		
Multi-accueil	2 166 €	
Périscolaire Montreuil-Bellay	4 398 €	
Accueil de loisirs intercommunal	27 090 €	
Subventions Propres Ville de Montreuil-Bellay		
Frais de siège	98 920 €	
Coordination Famille	22 500 €	
Développement social Famille	2 060 €	
Ateliers parents/enfants	2 650 €	
Subvention supplémentaire 2021 CSC	4 280 €	
Animation globale		
Multi-accueil		
Accueil de loisirs intercommunal		
Accueil Périscolaire		
Animation jeune		
Ludothèque		
Ateliers parents/enfants		
Tiers Lieu	7 000 €	
Chantier de jeunes et séjours itinérants	1 000 €	Sur prestation réalisée
Total E	417 371 €	

- DIT que ces montants ne seront versés qu'aux associations ayant fourni les justificatifs demandés.

- CHARGE et AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2021 – II – 7 - FINANCES PUBLIQUES – Débat d’Orientation Budgétaire

Extrait de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

...Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

Le Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, précédant celle du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité :

- **PREND** acte de la tenue du débat sur l’orientation budgétaire relative à l’exercice 2021 à partir des données chiffrées présentées et de la conjoncture à prendre en compte pour l’élaboration du budget de la commune :

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

SOMMAIRE :

N° 2021 – II – 1 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL – Direction Culturelle Communautaire – Mise à disposition

N° 2021 – II – 2 - FINANCES LOCALES - EQUIPEMENTS SPORTIFS - MISE A DISPOSITION LYCEE EDGARD PISANI» AVENANT

N° 2021 – II – 3 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE - AFFAIRES SCOLAIRES – GROUPE SCOLAIRE – Animation Musicale

N° 2021 – II – 4 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE - AFFAIRES SCOLAIRES – CONVENTION CANOPE

N° 2021 – II – 5 - MARCHES PUBLICS – MAISON MEDICALE – ATTRIBUTIONS DU MARCHE DE TRAVAUX

N° 2021 – II – 6 - FINANCES PUBLIQUES - BUDGET 2021 – Subventions municipales

N° 2021 – II – 7 - FINANCES PUBLIQUES – Débat d’Orientation Budgétaire

La séance est levée à 20H30.

Gilles DURAND

Secrétaire de séance

Marc BONNIN

Maire de Montreuil-Bellay